

La Veille du Carif-Oref Occitanie

n°474 – 8 septembre 2021

Sandrine Roussel : sandrine.roussel@cariforefoccitanie.fr

Espace Veille Emploi Formation :

<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>

ACTUALITÉ EMPLOI FORMATION OCCITANIE	2
APPELS À PROJETS	3
APPRENTISSAGE	5
EMPLOI	5
ENTREPRISES	7
FORMATION CONTINUE	8
ILLETTRISME	9
INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE	10
INSERTION PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	10
SECTEURS D'ACTIVITÉ - MÉTIERS	11

ACTUALITÉ EMPLOI FORMATION OCCITANIE

Les personnes en situation de handicap en Occitanie

SANTINON Clément, Carif-Oref Occitanie, Août 2021, 32 p.

Cette étude présente la répartition géographique et les caractéristiques (âge, sexe, niveau de formation, etc.) de ces personnes selon qu'elles sont allocataires de l'Allocation adulte handicapé (129 000 bénéficiaires en Occitanie fin 2019), salariées bénéficiaires de l'obligation d'emploi (34 200 personnes en 2019) ou demandeurs d'emploi (52 900 fin 2020) bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

<https://www.cariforefoccitanie.fr/actualite/observatoire-des-publics-les-plus-eloignes-de-lemploi-personnes-en-situation-de-handicap/>

Activité partielle : les chiffres régionaux au 31 août 2021

DREETS Occitanie, Septembre 2021, 2 p.

Ce tableau de bord propose une vue détaillée sur la mobilisation du dispositif d'activité partielle en Occitanie depuis le 1er mars 2020.

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Les-chiffres-de-l-activite-partielle-en-Occitanie>

La conjoncture en Occitanie. Juillet 2021

Banque de France, Bulletin de la banque de France, Août 2021, 14 p.

<https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales-occitanie-jul-2021>

L'emploi salarié en 2020 en Occitanie et dans les départements

Pôle emploi Occitanie, Août 2021, 2 p.

Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de l'emploi salarié pour chacun des bassins d'emploi et des départements de la région. Elles posent notamment un diagnostic de l'emploi sur les dernières années et apprécient le niveau géographique étudié en fonction de la structure et de la vitalité des différents secteurs d'activité qui le composent.

<https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/rechercher-des-documents/par-thematique/contexte-economique/emploi-salarie-annuel/tous/1/EA2/dernieres-publications/>

Diag' territorial : les impacts de la crise sanitaire sur le marché du travail en Occitanie - Août 2021

Pôle emploi Occitanie, Août 2021, 6 p.

Ce document présente les différences d'évolutions selon les secteurs d'activités, les métiers recherchés ou encore les publics. Au niveau local, les effets de cette crise sanitaire se ressentent de façon hétérogène selon les bassins et ce plus ou moins durablement.

<https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/rechercher-des-documents/par-thematique/contexte-economique/conjoncture/tous/1/CC3/dernieres-publications/>

Marché du travail des territoires en Occitanie et dans ses départements - Situation à fin juin 2021

Pôle emploi Occitanie, Statistiques, études et évaluations, Août 2021, 5 p.

Cette collection décrit les caractéristiques de l'offre et la demande d'emploi déclinée selon des niveaux géographiques standards : région, départements et bassins d'emploi. Sont décrites les principales caractéristiques des demandeurs d'emploi et sur les notions de niveau de formation, qualification, le sexe, l'âge, l'handicap, l'ancienneté d'inscription ou encore les métiers recherchés. Un éclairage est apporté sur la nature des offres d'emploi et les métiers recherchés par les entreprises.

<https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/rechercher-des-documents/par-thematique/marche-du-travail/suivi-trimestriel-des-territoires/tous/1/MC1/dernieres-publications>

Tableau de bord de suivi de la reprise d'activité en Occitanie - Août 2021

DREETS Occitanie, Insee Occitanie, Août 2021, 4 p.

Ce tableau de bord présente différents indicateurs économiques et sociaux permettant de mesurer l'impact de la crise sanitaire et de déceler les signes de reprise de l'activité en Occitanie et dans ses départements. Ces indicateurs sont classés en quatre grandes thématiques : production-activité, consommation-épargne, emploi-chômage et impacts sociaux. Disponible au niveau régional et à l'échelle des 13 départements, ce tableau de bord paraît tous les mois.

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Tableau-de-bord-de-suivi-de-la-reprise-d-activite-en-Occitanie>

L'artisanat en Occitanie. Chiffres clés 2021

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Occitanie, Juillet 2021, 8 p.

En 2020 en Occitanie, l'artisanat représentait près de 180 000 entreprises, en augmentation de 7 % par an par rapport à 2019. Composé essentiellement de petites entreprises, le secteur de l'artisanat est un géant économique. Présent dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la production et des services, l'artisanat rassemble plus de 250 métiers différents et occupe ainsi une place privilégiée dans l'économie régionale.

<https://cma-herault.fr/chiffres-cles-2021-de-lartisanat-en-region-occitanie/?nowprocket=1>

Panorama emploi formation de l'industrie en région Occitanie

ORCI, Juillet 2021, 176 p.

Ce document propose un état des lieux structuré et détaillé sur les tendances dans l'emploi industriel régional, à travers la ventilation du nombre d'entreprises, de salariés, leurs caractéristiques et les métiers industriels qu'ils exercent en région. Il veille à l'évolution de l'offre de formation initiale et continue en région.

En Occitanie, près de 200 000 salariés travaillent dans près de 8 000 établissements.

La Métallurgie et Recyclage avec 129 000 salariés représente plus de deux tiers des effectifs industriels, la Métallurgie à elle seule emploie plus de 126 000 salariés dans 3 600 établissements.

Elle est principalement caractérisée par le poids de l'industrie aéronautique et spatiale (+ de 43 000 salariés). Le commerce et la distribution des produits occupent une place importante parmi les secteurs de plusieurs sections paritaires, tel est le cas du Pétrole (85 % des salariés de cette section paritaire y sont affectés), la Pharmacie (3 500 salariés soit 1/3 des salariés), le Papier-Carton (600 salariés soit près d'un quart des salariés) et les Industries Créatives, Mode et Luxe (1300 salariés soit 18 %).

<https://www.orci-occitanie.fr/etudes/panorama-regional-de-lemploi-formation-de-lindustrie-en-region-occitanie>

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Occitanie au 2^e trimestre 2021

Dreets Occitanie, Pôle emploi Occitanie, Juillet 2021, 7 p.

Au deuxième trimestre 2021, en Occitanie, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 372 310. Ce nombre baisse de 1,2 % sur le trimestre (soit -4 340 personnes) et de 13,1 % sur un an.

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Demande-d-emploi-en-Occitanie-au-2eme-trimestre-2021>

APPELS À PROJETS

Formation en alternance préparant au Diplôme d'Etat d'Assistant Familial - Conseil Départemental de l'Ariège

Date limite de réponse le 15 septembre 2021

<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/formation-en-alternance-preparant-au-diplome->

Appel à projets à destination des CFA - OPCO EP

Date limite de réponse le 22 septembre 2021

<https://www.opcoep.fr/actualites/appel-a-projets-a-destination-des-cfa>

Réalisation d'une cartographie de l'offre des certifications professionnelles liées aux activités du tourisme dans le secteur des hébergements et des restaurations - AKTO

Date limite de réponse le 24 septembre 2021 à 12h00

<https://www.akto.fr/appels-d-offres/>

Prestation de formation bureautique - Toulouse Métropole

Date limite de réponse le 27 septembre 2021

<https://www.boamp.fr/avis/detail/21-104797?xtor=EPR-2>

Dispositif de formation sur les savoirs de base - 2021-2025 - Toulouse Métropole

Date limite de réponse le 30 septembre 2021

<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/dispositif-de-formation-sur-les-savoirs-de-base-2021/ao-8543173-1>

Appel à projets FATEA 2021 - Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées 2021 - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Les candidatures sont à remettre au plus tard le 1^{er} octobre 2021 à 18h00

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/FATEA-AP2021>

Lutte contre la pauvreté : Appel à projets régional " Actions des groupes de travail et des acteurs" - Préfecture Occitanie

Comme en 2020, des crédits de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sont consacrés au financement ou au cofinancement de projets portés par les différents groupes de travail de la conférence régionale et leurs acteurs. Les projets présentés doivent s'inscrire pleinement dans les priorités définies par la stratégie mais aussi présenter une dimension expérimentale ou inspirante.

Les thématiques sont celles des 17 groupes de travail de la stratégie régionale. Les actions prioritaires sont celles définies par le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté ou les groupes de travail.

Le dépôt des dossiers de candidature est ouvert à tous les organismes publics et privés jusqu'au 3 octobre

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Actualites/Appel-a-projets-regional-Actions-des-groupes-de-travail-et-des-acteurs>

Appel à projets de recherche : Impact du SMIC sur l'emploi - France Stratégie

Au cours des dernières années, les rapports du Groupe d'experts sur le salaire minimum français ont souligné la nécessité de lancer de nouveaux travaux visant à mesurer les conséquences des augmentations du SMIC sur l'emploi afin de pouvoir fournir des recommandations politiques plus précises.

Les projets doivent être soumis au plus tard le 29 octobre à 17h30

<https://www.strategie.gouv.fr/appels-projets-recherche/appel-projets-de-recherche-impact-smic-emploi>

APPRENTISSAGE

Collecte des contributions de la formation professionnelle et de l'apprentissage : les changements à partir de 2022

France Compétences, Août 2021

La loi du 5 septembre 2018 « Avenir professionnel », instaure une contribution unique pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Afin de garantir une simplification des démarches pour les entreprises, à compter de 2022, la collecte de cette contribution sera assurée par les Urssaf et la MSA, et non plus, par les opérateurs de compétences (OPCO).

Un dispositif d'accompagnement sera déployé auprès de l'ensemble des employeurs à partir de septembre 2021. Il intègrera notamment une documentation complète qui permettra aux entreprises de bien intégrer les différents changements et les échéances à respecter.

<https://www.francecompetences.fr/fiche/collecte-des-contributions-de-la-formation-professionnelle-et-de-lapprentissage-les-changements-a-partir-de-2022/>

#1jeune1solution : l'ANAF lance le Mentorat de l'apprentissage

Association nationale des apprentis de France, Juillet 2021

Malgré un nombre d'apprentis croissant ces deux dernières années, de nombreuses difficultés continuent d'entraver les différentes étapes du parcours des apprentis. L'orientation, le choix d'une formation, la recherche d'un employeur, la mobilité pendulaire ou longue, le logement, l'entrée dans le monde du travail ainsi que l'insertion durable sont autant d'obstacles qui jalonnent les parcours des apprentis. Pour lutter efficacement contre ces multiples freins à l'apprentissage, l'ANAF propose un accompagnement personnalisé aux apprentis et futurs apprentis à travers un programme de mentorat conçu et adapté à la voie de l'apprentissage.

<http://www.mentorat-apprentissage.fr>

EMPLOI

Plan d'investissement dans les compétences : une évaluation en continu

DARES, Septembre 2021

Marc Gurgand, Professeur d'économie à l'École d'économie de Paris, et président du comité scientifique d'évaluation du PIC, présente les missions du comité, ainsi que le rôle de la Dares.

Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) vise à former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes éloignés du marché du travail. Son lancement en 2018 a été accompagné de la mise en place d'un comité scientifique indépendant, afin de mener des évaluations des différentes actions et programmes conduits dans ce cadre.

Quelles sont ses missions concrètes ? Que produit-il ? Quel est le rôle de la Dares, qui en assure le secrétariat ? Explications.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/etude-de-limpact-du-programme-prepa-competences-sur-lacces-la-formation-des-demandeurs>

Etude de l'impact du programme « Prépa Compétences » sur l'accès à la formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du PIC

DARES, Août 2021, 131 p.

Cette analyse monographique et institutionnelle a été menée dans le cadre d'un marché d'évaluation lancé par la Dares sous l'égide du comité scientifique de l'évaluation du PIC, et confié aux cabinets Itinere Conseil et Orseu. Des entretiens de cadrage ont été menés auprès de la direction générale de l'Afpa, de Pôle emploi et de la DGEFP. Les investigations se sont ensuite centrées sur quatre centres Afpa (auxquels étaient rattachées deux à trois agences Pôle emploi par centre) situés dans deux régions. Outre des entretiens avec les formateurs ou les responsables de centre, les enquêteurs ont

observé des séquences d'ateliers ainsi que des bilans individuels, des entretiens ou des échanges plus informels avec les équipes. Près de 70 bénéficiaires du programme ont par ailleurs été interrogés, dont 30 à plusieurs reprises.

L'évaluation menée dans ce cadre visait à saisir le processus de mise en œuvre du programme dans ses différentes phases et ses usages et d'appréhender les effets du programme sur les bénéficiaires.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/etude-de-limpact-du-programme-prepa-competences-sur-laces-la-formation-des-demandeurs>

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 - Synthèse des résultats de l'enquête flash - Juillet 2021

DARES, Août 2021, 18 p.

Les salariés concernés par le télétravail ne sont plus que 14 % à avoir télétravaillé tous les jours de la semaine (soit 3 % de l'ensemble des salariés).

La reprise de l'activité se confirme en juillet : 80 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée ou en hausse malgré la crise sanitaire, après 78 % en juin.

Les perspectives économiques se détériorent légèrement, alors que l'épidémie rebondit et que le Pass sanitaire est mis en place. Les entreprises qui estiment que le retour à la normale de l'activité aura lieu au plus tard dans trois mois représentent 42 % des salariés, soit un repli de 2 points après trois mois de hausse.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/activite-et-conditions-demploi-de-la-main-doeuvre-pendant-la-crise-sanitaire-covid-19-juillet-2021>

Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2019. En légère hausse par rapport à 2017, suite notamment à la revalorisation de la prime d'activité

Dares résultats, n°47, Août 2021, 4 p.

Les dépenses en faveur de l'emploi sont en légère hausse entre 2017 et 2019 (+0,7 % en euros constants), pour atteindre 144,1 milliards d'euros (soit 5,9 points de PIB).

Les dépenses d'incitation à l'activité augmentent avec, entre 2018 et 2019, la revalorisation de la prime d'activité. Les montants alloués à la formation professionnelle diminuent globalement sur la période mais ils se redressent nettement entre 2018 et 2019 (+8,4 % hors apprentissage), à la faveur de la montée en charge du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-depenses-en-faveur-de-lemploi-et-du-marche-du-travail-en-2019>

Les embauches et les fins de contrat repartent à la hausse au 1er trimestre 2021. Mouvements de main-d'œuvre

Dares Indicateurs, n° 42, Juillet 2021, 6 p.

Au 1^{er} trimestre 2021, 4 841 900 contrats de travail ont été signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), de nouveau en hausse (+3,7 %) après le reflux observé au 4^e trimestre 2020 (-7,4 %). Le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée (CDD) progresse (+4,1 % après -7,0 % au trimestre précédent), tout comme celui des embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) (+1,6 % après -9,5 %).

4 785 100 contrats ont pris fin au 1^{er} trimestre 2021, soit 1,8 % de plus qu'au trimestre précédent (après -3,8 % au 4^e trimestre 2020).

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-embauches-et-les-fins-de-contrat-repartent-la-hausse-au-1er-trimestre-2021>

Lancement du Comité du Revenu d'Engagement pour les Jeunes

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Juillet 2021

Pour amplifier la dynamique du [plan « 1 jeune, 1 solution »](#), et à la demande du président de la République, le comité du Revenu d'Engagement pour les Jeunes a été lancé.

Composé de parlementaires, d'élus locaux, d'associations de lutte contre la pauvreté, d'acteurs du service public de l'emploi et d'associations de jeunesse, il sera associé et consulté dans la construction et la mise en œuvre de cette mesure sociale en faveur de l'emploi des jeunes.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/lancement-du-comite-du-revenu-d-engagement-pour-les-jeunes-378949>

Rapport du Printemps de l'évaluation 2021 : 19 recommandations formulées par la mission "Travail et emploi"

Assemblée nationale, Juillet 2021

Chaque année, la commission des finances de l'Assemblée nationale mène des travaux d'évaluation destinés à contrôler l'exécution des dépenses de l'État pour l'année écoulée et à examiner l'efficacité des politiques publiques. Le montant des crédits en 2020 consommés par la mission "Travail et emploi" s'est élevé à 14,737 milliards d'euros, soit une progression de plus 545 millions d'euros par rapport à 2019, en raison de la pandémie et de nouvelles mesures de soutien aux entreprises, à l'emploi et l'insertion.

La mission "Travail et emploi" formule 19 recommandations concernant la politique d'inclusion par les compétences menée par le Gouvernement.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/l15b4403_rapport-information#_Toc256000059

ENTREPRISES

France Relance : 112 000 TPE ont bénéficié de l'aide à la numérisation

Ministère de l'économie, des finances et de la relance, Septembre 2021

Jusqu'au 31 juillet 2021, les entreprises ont pu demander le remboursement de leurs frais de numérisation à hauteur de 500 euros. L'aide, proposée sous la forme d'un chèque d'un montant forfaitaire de 500 euros, a permis le remboursement des dépenses engagées notamment pour : la création de site-internet (38 %) et la publicité en ligne (contenu et visibilité) (31 %). 78 % des entreprises bénéficiaires ont moins de 2 salariés.

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/france-relance-112-000-tpe-ont-beneficie-de-l-aide-la-numerisation>

Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19. Mis à jour le 31 août pour entrée en application le 1^{er} septembre 2021

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Août 2021, 26 p.

Cette mise à jour prend en compte la mise en œuvre du pass sanitaire pour les personnes travaillant dans les lieux qui y sont soumis.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 - Rapport final

France Stratégie, Inspection générale des finances, Juillet 2021, 544 p.

Ce rapport final actualise les résultats en intégrant la deuxième vague de la pandémie – soit d'octobre 2020 à fin mars 2021. Il étudie en particulier l'impact des mesures de soutien sur les résultats des entreprises, décrit leurs trajectoires en fonction du recours aux mesures et rend

compte du ressenti de 600 dirigeants d'entreprise. Ce rapport est accompagné d'un avis qui engage les membres du comité.

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/comite-de-suivi-devaluation-mesures-de-soutien-financier-aux-entreprises-confrontees-0>

73^e enquête de conjoncture des PME de Bpifrance. Les PME remontent la pente

Bpifrance, Juillet 2021, 28 p.

A la mi-2021, la confiance des TPE-PME s'élargit à l'ensemble des secteurs. Si les PME de la quasi-totalité des secteurs témoignent d'un regain d'optimisme significatif pour cette année, il est le plus marqué dans l'Industrie.

<https://lelab.bpifrance.fr/enquetes/73eme-enquete-de-conjoncture-pme>

FORMATION CONTINUE

Digitalisation de la formation : de la numérisation de l'offre de formation à sa monétisation, par où commencer ? Webinaire le 23 septembre 2021 – C2RP

Cette conférence-débat aura lieu le 23 septembre de 14h à 15h30 et sera animée par Stéphane Diebold.

<https://www.c2rp.fr/evenements/digitalisation-de-la-formation-de-la-numerisation-de-loffre-de-formation-sa-monetisation>

Dossier de presse - Se former jusqu'à 18 ans pour construire son avenir professionnel

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Septembre 2021, 11 p.

Bilan sur la première année de mise en œuvre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, entrée en vigueur en septembre 2020. 20 000 accompagnements sont en cours et de 66 000 "entrées en solution", le 3 septembre 2021. L'obligation de formation permet aux jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi, de se former jusqu'à leur majorité. 90 000 mineurs seraient concernés. Les jeunes sont identifiés par les missions locales, les CIO ou les réseaux partenaires.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/dossier-de-presse-se-former-jusqu-a-18-ans-pour-construire-son-avenir>

La valeur ajoutée des organismes de formation. Des effets différenciés sur l'accès à l'emploi ?

DARES, Document d'études n°250, Août 2021, 19 p.

L'objectif de cette étude est de proposer une méthodologie qui permette d'estimer l'apport propre des organismes de formation sur le retour à l'emploi des chômeurs ayant suivi une action de formation, en s'inspirant notamment de la méthodologie mobilisée par la Depp pour estimer la valeur ajoutée des établissements scolaires.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/la-valeur-ajoutee-des-organismes-de-formation>

Avantages et inconvénients du mobile learning

Rise Up, Août 2021

Dans le cadre de la formation à distance, le mobile learning fait partie des modalités pédagogiques en plein essor. À la clé notamment : la possibilité d'"emporter" et de suivre sa formation quand et où on le souhaite. Rise Up détaille dans cet article les atouts et les inconvénients du mobile learning.

<https://blog.riseup.ai/mobile-learning-avantages-inconvenients>

Les Rendez-vous du Pacte : Pédagogies actives : on passe à l'acte ? Replay Web Conférence du 6 juillet - Région Bretagne

Faciliter l'engagement des apprenants tout au long de la formation, leur permettre de s'approprier

les contenus et les méthodes, les rendre acteurs de leur parcours, sont autant de challenges pour les formateurs et la formation. Les méthodes actives en formation contribuent à répondre à ces enjeux. Si elles existent depuis longtemps, sont-elles pour autant bien intégrées dans les pratiques ? et quels sont les enjeux de l'usage de telles méthodes ?

Quelles sont ces pédagogies actives ? de quoi parle-t-on ? Pourquoi les intégrer dans les pratiques de formation ? Comment y parvenir ?

<https://www.gref-bretagne.com/Animation/Les-RDV-du-PACTE/Pedagogies-actives-on-passe-a-l-acte>

En 2020, la crise sanitaire met à l'arrêt la formation en entreprise

Bref Céreq, n°412, Juillet 2021, 4 p.

La récession liée à la pandémie de Covid-19 a atteint tous les pans de l'économie, certains secteurs plus que d'autres. Si maintenir l'activité et l'emploi a été la priorité, la formation continue organisée par les employeurs est passée au second plan. Pour les entreprises les plus touchées, cela s'est traduit par un gel des plans annuels de formation et un non-recours aux dispositifs. Pour celles en bonne santé, la formation continue a perduré grâce à la FEST, aux apprentissages en ligne et au développement des formations hybrides.

<https://www.cereq.fr/quelle-certification-des-competences-transversales-en-france>

Liste des campus des métiers et des qualifications labellisés - Arrêté du 27 juillet 2021

19 nouveaux campus des métiers et des qualifications ont été labellisés dont 8 Campus des métiers et des qualifications d'excellence.

En Occitanie deux campus obtiennent la qualification d'excellence : Le Campus des métiers et des qualifications BTP et usages du numérique - Le Campus des métiers et des qualifications Habitat, énergies renouvelables et éco-construction.

[Consulter l'arrêté sur Légifrance](#)

Certification périodique de certains professionnels de santé - Ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021

A compter de 2023, une procédure de certification visera à garantir le maintien des compétences et l'actualisation des connaissances de certains professionnels de santé.

Sont soumis à une obligation de certification périodique les professions de médecin, de chirurgien-dentiste, de sage-femme, de pharmacien, d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute et de pédicure-podologue. Ces actions seront définies par des référentiels, par profession ou spécialité.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à compter du 1er janvier 2023. Les professionnels en exercice à cette date disposeront de 9 ans pour réaliser les actions requises pour leur première période de certification.

[Consulter l'ordonnance sur Légifrance](#)

ILLETTRISME

Atlas de l'illettrisme en France

ANLCI, Septembre 2021, 8 p.

Comment agir efficacement pour que l'illettrisme recule si l'on ne connaît pas le profil des personnes concernées, leur âge, leur lieu de vie, les facteurs qui expliquent cette situation ? Comment organiser leur accompagnement et leur prise en charge, si on ne dispose pas d'une vision claire sur les territoires où l'illettrisme est le plus présent ?

La première édition de l'Atlas de l'illettrisme en France apporte des éléments de réponse à ces questions. Les données proposées seront réactualisées et enrichies chaque année et communiquées à l'occasion des Journées nationales d'action contre l'illettrisme en septembre.

INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE

Insertion par le travail : de nouveaux outils et simplifications en faveur des personnes privées durablement d'emploi

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Septembre 2021

Ce qui change : plus de simplicité, de rapidité et de facilité d'accès.

1. Pour les entreprises d'inclusion, un recrutement simplifié via une plateforme en ligne, sans solliciter préalablement l'agrément de Pôle Emploi : représentant une opération moyenne de 5 minutes contre plusieurs jours auparavant.
2. Un élargissement des prescripteurs de l'IAE
3. L'intégration de nouveaux profils parmi les personnes éligibles à l'IAE
4. La création du « CDI inclusion » pour les personnes de plus de 57 ans
5. Des transitions facilitées entre SIAE et entreprises classiques
6. Un renforcement de l'offre d'insertion dans les zones qui en sont dépourvues

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/insertion-par-le-travail-elisabeth-borne-et-brigitte-klinkert-presentent-de>

Liste des critères d'éligibilité des personnes à un parcours d'insertion par l'activité économique - Arrêté du 1^{er} septembre 2021

Consulter l'arrêté sur Légifrance

Insertion par l'activité économique - Décret n° 2021-1128 du 30 août 2021

Ce texte définit les modalités relatives au parcours d'insertion par l'activité économique (IAE), notamment les conditions de prescription d'un parcours par un prescripteur habilité ou une structure de l'IAE aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, les règles d'éligibilité à ce parcours, les modalités applicables en matière de prolongation et d'aides financières.

Consulter le décret sur Légifrance

Liste des entreprises adaptées retenues pour mener l'expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles - Arrêté du 3 août 2021

Consulter l'arrêté sur Légifrance

INSERTION PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Accompagnement des personnes en situation de handicap : un kit pédagogique pour les professionnels

Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, Août 2021

Ce kit s'adresse aux professionnels des établissements et organismes de formation du travail social, aux travailleurs sociaux qu'ils interviennent de manière individuelle ou collective, aux employeurs et à l'ensemble des acteurs intervenant dans le parcours de vie des personnes handicapées.

Ce kit a pour vocation notamment d'être un support dont les formateurs pourront se saisir afin d'élaborer le contenu de leurs interventions en tenant compte des évolutions récentes des politiques publiques dans le champ du handicap, et de sensibiliser les travailleurs sociaux en formation aux enjeux de l'évolution de leurs pratiques en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

<https://handicap.gouv.fr/presse-actualites/nos-publications/communiqués-de->

Un an après le début de la crise du Covid-19 : quelle est la situation des personnes handicapées ?

AGEFIPH, IFOP, Juillet 2021, 18 p.

Cette quatrième vague d'enquête met en lumière un phénomène d'épuisement des travailleurs handicapés. En avril 2021, 42 % des actifs interrogés indiquaient ainsi que leur motivation professionnelle diminuait (contre 50 % qu'elle était stable et 8 % qu'elle augmentait). Surtout, la part de sondés faisant état d'une motivation en berne a fortement progressé entre juin 2020 et avril 2021 (passant ainsi de 28 % à 42 %).

Plus globalement, ce sont des sentiments négatifs exprimés par les travailleurs handicapés un an après le début de la crise, 56 % se déclarent fatigués, 40 % inquiets, 34 % stressés...

<https://www.agefiph.fr/centre-de-ressources/accueil>

SECTEURS D'ACTIVITÉ - MÉTIERS

Mesures en faveur des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel à compter du 1^{er} septembre 2021

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Août 2021

Conformément aux annonces du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) du 11 mai dernier, l'ordonnance publiée le 1^{er} août 2021 permet de prolonger de quatre mois l'année blanche, et donc l'indemnisation des intermittents au titre de l'assurance chômage jusqu'au 31 décembre 2021.

[Consulter l'ordonnance n° 2021-1013 du 31 juillet 2021](#)

[Consulter l'arrêté du 2 août 2021](#)

[Consulter le décret n° 2021-1034 du 4 août 2021](#)

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/mesures-en-faveur-des-intermittents-du-spectacle-et-de-l-audiovisuel-a-compter>

Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS. Bilan de l'année 2020

Observatoire national de l'ESS, Juillet 2021, 44 p.

Fin 2020, les emplois dans l'ESS sont en baisse de -0,9 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente une perte de 18 783 emplois en un an. Cette évolution est toutefois moins négative qu'au second trimestre où les emplois étaient en baisse de -2,4 % (-52 000 emplois).

Malgré les incertitudes qui pèsent encore sur les secteurs d'activités les plus touchés (culture, sport, loisirs, tourisme, etc.), l'ESS semble mieux résister que la conjoncture du second trimestre. La reprise partielle de certaines activités durant l'été, associée à l'importante mobilisation des secteurs du soin et de la santé et à l'augmentation du recours aux dispositifs d'aide concourent à des pertes d'emplois plus mitigées à la fin de l'année 2020.

<https://ess-france.org/fr/les-publications-de-l-observatoire-national-de-less-ones>